

# COMPTE RENDU

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 22 Juillet 2020 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. CATHERINE. GUILLOT. MARTINET. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. JUGIE. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents : Mrs BIASI. LATOUR.

Mme BRULANT donne pouvoir à Mme CATHERINE.

Mme BUZIT donne pouvoir à M. BOUSSIÈRE.

M. DECOURTY donne pouvoir à M. STUYK.

Secrétaire de séance : Mme BERNARD.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Budget Primitif 2020 de la Régie Transport Scolaire :**

M. le Maire soumet au conseil municipal un projet du budget 2020 de la régie transport scolaire proposée par la commission des finances. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 20 169 €.

Pas de section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### **Budget Primitif 2020 de la Commune :**

M. le Maire soumet à l'assemblée l'élaboration du budget 2020 de la commune, établie par la commission des finances.

M. le Maire informe de la création d'une nouvelle association loi 1901 sur la Commune de Monclar, il s'agit de l'association CULTURE EVENTS qui sollicite l'attribution d'une subvention communale. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'aide financière en 2020.

Le budget se présente comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 939 989 €.

#### **Section d'investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 376 800 €.

Les programmes proposés à l'inscription budgétaire section investissement pour 2020 sont les suivants :

- ❖ Réhabilitation de la Mairie et du Musée (Phase Etude)
- ❖ City stade

- ❖ Adressage Normalisé
- ❖ Bâtiments communaux
- ❖ Acquisition matériel :
  - Ordinateurs, copieurs
  - Défibrillateur
  - Matériel et outillage technique
  - Véhicule
- ❖ Zéro Phyto : Achat de matériel et couvert végétal
- ❖ Travaux d'accessibilité des bâtiments publics

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

M. JUGIE informe que concernant l'adressage normalisé, une réunion de travail est programmée avec 2 techniciens de la mission adressage du Département le mardi 6 octobre 2020. Il rappelle que la dénomination des voies a été réalisée, reste à repérer sur plan les locaux qui seront à numéroter. Des devis devront être établis pour la fourniture des plaques (voies et numéros) et des aides financières pourront être sollicitées [DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) – DISL (*Dotation de Soutien à l'Investissement public Local*)].

### **Informations diverses :**

#### Fonctions des adjoints :

M. le Maire informe le conseil municipal que dans les diverses fonctions déléguées à M. JUGIE, 1<sup>er</sup> adjoint, il lui a confié entre autres la gestion de l'ensemble du personnel communal (service administratif, technique, scolaire).

Le conseil municipal à l'unanimité, n'émet aucune objection.

M. le Maire informe que Mme CATHERINE, souhaite rejoindre la commission « Aide Sociale ». Le conseil municipal en prend acte.

#### Chemin de Douzon :

Mrs BOUISSIERE et JUGIE informe l'assemblée de la visite de Mme la Sous-Préfète le 15 juillet dernier au sujet du chemin de Douzon.

Décisions prises : Vente de la parcelle cadastrée ZH 53 de M. VIDAL à Mme LEMAIRE après la coupe des arbres d'ici fin 2022. Rétrocession par la Mairie de Monclar du chemin à Mme LEMAIRE après remise en état d'une partie du chemin commençant après la portion déjà goudronnée jusqu'aux bâtiments appartenant à Mme LEMAIRE.

#### Hangar'ART Bus :

M. le Maire explique avoir reçu à leur demande des représentantes du Hangar'Art Bus qui réalise une tournée dans une vingtaine de communes du Lot-et-Garonne et souhaiterait venir à Monclar. Le Hang'ART Bus est un café restaurant solidaire itinérant. Il permet d'aller à la rencontre des personnes seules ou des familles isolées et propose une cuisine anti-gaspillage alimentaire issue de la récupération des invendus de la grande distribution, etc... à des tarifs abordables. Après débat, le conseil municipal n'est pas opposé à cette idée mais souhaite analyser les possibilités d'accueil avant toute décision.

Ancienne Epicerie – Immeuble ARNAUDIN :

M. le Maire fait part l'assemblée que des administrés seraient intéressés par l'ancienne épicerie afin d'y vendre des produits régionaux et/ou pour y organiser des vide-greniers.

M. le Maire estime qu'il est un peu prématuré pour répondre à cette demande, la Mairie n'ayant pas encore arrêté sa décision sur le devenir de cet espace.

A ce propos, M. le Maire propose qu'un groupe d'élus se rende à Saint Julien en Born pour y visiter un tiers-lieu. Les tiers-lieux, phénomène en pleine croissance, répondent aux problématiques des collectivités locales en créant de nouvelles dynamiques économiques et sociales sur les territoires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---